une diminution des salaires si le coût de la vie diminuait. Or, la Commission officielle du département du Nord qui s'est réunie le 30 mai, a constaté une baisse de 3 %. Raisonnablement, il ne devrait plus y avoir de difficultés entre les patrons et les ouvriers.

» De tout cœur, je souhaite que la misère ne grandisse pas et que chacun retrouve la prospérité dans la paix sociale.

» Avec la triple collaboration du petit commerce qui fera, j'en suis persuadé, tous ses efforts pour faire baisser le coût de la vie, du patron qui a déjà réduit largement ses bénéfices — s'il n'en est pas le plus souvent au stade de la perte — et de l'ouvrier à qui on ne demande plus aujourd'hui que d'accepter de supporter sa propre part de cotisation des assurances sociales, on peut espérer de nouveau pour l'industrie des jours qui profiteront à l'ouvrier comme aux patrons et aux commerçants. «Si l'on brise l'harmonie qui doit régner dans le corps social les plus mauvais jours sont à craindre.»

Telles sont les déclarations qu'à notre demande notre interlocuteur avait bien voulu transcrire et que nous reproduisons fidèlement :

A ROUBAIX

La situation n'a pas varié d'un point et ce ne sont pas les quelques rentrées de contremaîtres du textile (une quinzaine) qui peuvent donner lieu à un communiqué nouveau.

La troisième semaine de grève s'ouvre donc de façon plus morne encore que la seconde où l'on avait vu se joindre au mouvement un important contingent de contremaîtres du textile.

Le conflit a atteint son maximum car depuis huit jours l'effectif des grévistes n'a marqué aucun progrès ni n'a pas subi de réduction notable.

A TOURCOING

La journée de lundi n'a apporté aucun changement à la situation. Ni rentrées, ni défection nouvelles n'ont été enregistrées.

Après enquête, un procès-verbal pour outrages à l'égard des dépositaires de l'autorité a été dressé à la charge d'un ouvrier textile, M. Maurice Duchâtel, âgé de 18 ans, demeurant rue des Piats, cour Cattez, 12, qui au cours de la manifestation unitaire de samedi dernier, a poussé des cris hostiles à l'égard des gardes mobiles. M. Duchâtel a été laissé en liberté.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES POUR LES SYNDIQUÉS CÉGÉTISTES

Aujourd'hui, les Syndicats confédérés du textile organisent des assemblées générales qui se tiendront à Tourcoing, 196, rue de Guisnes, à 5 h.; à Lys-lez-Lannoy, salle des Fêtes, à 9 h. 30; à Roubaix, Salle des Fêtes de la rue de l'Hospice, à 15 h.

LES GESTES DE SOLIDARITÉ

Le Syndicat des garçons brasseurs de Roubaix et environs s'est réuni au siège, 128, rue de la Gare. Il fut décidé que chaque membre verserait 10 fr. par semaine au profit des grévistes.

LA FÉDÉRATION DU NORD DES SYNDICATS ET GROUPEMENTS DE CONTRIBUABLES ET SON POINT DE VUE SUR LA SITUATION

La Fédération du Nord des Syndicats et Groupements de contribuables nous prie d'insérer la lettre suivante qu'elle a dépêchée à M. Landry, ministre du Travail :

La prolongation des grèves actuelles de Roubaix-Tourcoing obligera la Fédération à prendre position, dans bien de plus courtes délais, pour la suspension de la loi du 30 avril 1930.

Nous recevons, en effet, des lettres d'ouvriers dont l'un d'eux, un ancien combattant, s'exprime ainsi :

« L'impôt le plus douloureux est celui de 600 fr. par an, prélevé de force par l'Etat chez le patron sur la quotité du salaire de l'ouvrier et cela, sous prétexte d'assurances sociales.

» En présence des terribles grèves actuelles de Roubaix-Tourcoing, la Fédération des contribuables du Nord peut jouer un rôle capital d'apaisement en insistant auprès des pouvoirs publics pour obtenir la suppression de ce genre de prélèvement.

» Et moi-même, assujetti obligatoire, je me fais un devoir et me hâte de vous conseiller instamment cette mesure.

» Veuillez, etc. »

La Fédération du Nord sous les auspices de la Fédération nationale des Syndicats et groupements de contribuables a l'honneur de vous signaler, M. le Ministre, l'urgence d'une modification de la loi du 30 avril 1930 dans le sens facultatif, mutualiste, professionnel, conformément aux décisions prises par le Congrès national des contribuables tenu à Paris les 21 et 22 novembre 1930.

Elle se permet, en outre, de vous demander dans un but d'apaisement immédiat, de donner aux parties en présence à Roubaix-Tourcoing, l'assurance qu'une mesure bienveillante sera prise à cet égard à bref délai.

Si la situation actuelle se prolongeait encore, elle compromettrait gravement, non seulement l'économie de notre région, mais aussi celle de la France tout entière.

ÉCHOS

ÊTRE NÈGRE. — Maman, est-ce que ça fait bien mal d'être nègre?

— Pourquoi me demandes-tu cela?

— C'est qu'hier je me suis fait un noir au genou, en tombant, et que j'en souffre encore beaucoup.

* *

INTESTIN PARESSEUX, source de misères. Epargnez-vous en l'angoisse et les conséquences préjudiciables à la santé, en prenant soir et matin une cuillerée à café dans un verre d'eau d'Eno's « Fruit Salt ». Seul vrai « Sel de Fruit ». Eno a plus de soixante ans de réputation mondiale. Incomparable animateur des fonctions digestives, il libère l'intestin, lui donne des habitudes de ponctualité quotidienne, indispensables à la parfaite santé. Dans toutes les pharmacies : 15 fr.

* *

LES FANTAISIES DE L'ORTOGRAPHE. — Un Anglais voyageant en France, croyait connaître toutes les finesses de notre langue.

Rencontrant en chemin de fer un professeur, il se flatta de savoir le français aussi bien qu'un académicien et même d'en ignorer toutes les difficultés.

— Permettez-moi d'en douter, lui dit le professeur.

Vexé, l'insulaire insista et paria mille francs qu'il écrirait sous la dictée vingt lignes sans faire une seule faute.

— Oh! riposta son interlocuteur, mettons cent francs seulement. Mais je vous prévins honnêtement que vous avez perdu d'avance. Et encore je ne vous dicterai que trois lignes.

— J'accepte, dit le britannique avec une hauteur condescendante.

Alors le professeur dicta cette simple phrase :

« J'ai vu cinq capucins, saints de corps et d'esprit, ceints de leur cordon, portant dans leur sein le seing du Saint Père. »

L'Anglais dut s'avouer vaincu, ne cachant plus à quel saint se vouer pour résoudre cette colle orthographique et il voulut s'exécuter, mais le professeur refusa noblement son argent.

* *

Monsieur Paul Reynaud, ministre des Colonies, qui vient d'inaugurer hier la Section métropolitaine de l'Exposition Coloniale, s'est arrêté longuement devant les stands d'ameublement des Etablissements Levitan.

Après avoir passé en revue les splendides créations en bois des îles exposées par notre plus importante fabrique de meubles, le Ministre a tenu à féliciter lui-même M. Levitan, de ses « magnifiques ensembles ». 34029d

LE CONFLIT entre le Vatican et le Gouvernement italien

Cité du Vatican, 1er juin. — Le Souverain Pontife, recevant les élèves de l'Institut Pie XI des Salésiens, a prononcé un important discours dont nous extrayons les paroles suivantes :

« Votre pensée de nous faire cette visite est exquise et très agréable. Elle est encore plus agréable et plus douce à notre cœur à cette heure si triste, la plus triste parmi les plus tristes de notre vie. Nous le disons en notre qualité de père et d'évêque de Rome. Vous venez nous consoler au soir d'un jour qui a vu la brutale violence atteindre ce qui nous est le plus cher, l'Action catholique, dans son élite, c'est-à-dire dans la jeunesse ; nous avons naturellement le droit et le devoir d'invoquer un traité et un concordat et des démarches diplomatiques ont déjà été entamées, mais rien ne peut empêcher l'évêque de Rome d'élever la voix. On peut nous demander notre avis, mais non pas notre silence. Nous vous disons cela pour vous engager à prier pour les intentions du Pape et surtout pour celles de ces jours-ci. »

D'autre part, hier matin, au Vatican, à l'occasion de la lecture du décret sur les vertus du vénérable Landriani, le Saint-Père a pris la parole. Après avoir rappelé les mérites du vénérable dans le champ de l'éducation de la jeunesse, Pie XI, parlant des événements qui se sont déroulés ces jours-ci, a dit :

« Nous assistons à la première manifestation des fruits d'une éducation qui est l'antithèse de l'éducation chrétienne et de l'éducation civile, car elle enseigne la haine, l'irrévérence et la violence. Nous n'avons pas tardé un jour à apprécier l'inestimable bénéfice du rétablissement de l'enseignement religieux dans les écoles, mais on a commencé trop tôt à défaire de la main gauche ce que l'on avait fait ou feignait d'avoir voulu faire de la main droite. »

Le Saint-Père a flétri ensuite la campagne de presse et ses manifestations violentes :

« Une véritable tempête d'invasion, de confiscation, de séquestration s'est abattue hier, à notre grande surprise, dans toute l'Italie, sur les associations catholiques, au moment même où l'on avait déclaré à notre nonce qu'on n'avait rien à lui dire. Cependant, nous ne méritions pas cela. »

Le Pape a rappelé alors les preuves de bonne volonté que le Saint-Siège a données dans les relations avec le Gouvernement italien :

« Le monde sait maintenant, au contraire, a-t-il dit, de quelle façon nous avons été traités dans ce qui nous est le plus cher et dont nous avons à plusieurs reprises indiqué le caractère religieux et non politique. »

Pie XI a terminé en disant qu'à présent les jeunes gens continueront, sous la direction de leurs évêques et de leurs curés, l'œuvre de formation spirituelle en se soumettant aux impositions extérieures et en pensant que pour l'Eglise ils seront toujours les collaborateurs de l'apostolat.

Le Pape met les cardinaux de la Curie au courant des événements

Cité du Vatican, 1er juin. — Ce matin le Pape a convoqué tous les cardinaux de la Curie. Vingt-quatre cardinaux étaient présents, c'est-à-dire tous les cardinaux qui se trouvent à Rome.

La réunion a eu lieu dans la bibliothèque privée. Elle a duré de 9 h. 30 à 11 h.

La réunion a eu le caractère d'un Consistoire convoqué dans le but de communiquer aux cardinaux les derniers faits relatifs à l'action catholique italienne.

Le Pape a mis au courant les cardinaux des événements qui se sont déroulés ces jours-ci en exprimant toute sa douleur pour la situation que l'on a créée à l'action catholique italienne. La communication du Pape s'est rapprochée en grande partie du discours prononcé hier à l'occasion de la lecture du décret du vénérable Landriani. Il a ajouté en plus les détails relatifs aux pourparlers diplomatiques auxquels il avait à peine fait allusion hier soir.

Aussitôt après cette exposé, les cardinaux ont de nouveau exprimé au Saint-Père et dans les termes les plus efficaces les sentiments d'affection filiale par lesquels ils partagent les chagrins de son cœur ainsi que le firent hier les cardinaux-chefs d'ordres.

Cet échange de paroles de consolation entre le Pape et les cardinaux a été très émouvant.

La dissolution des associations juvéniles a eu lieu dans toute l'Italie

Rome, 1er juin. — L'« Agence Stefani » annonce que d'après les rapports télégraphiques envoyés par les préfets au ministère de l'Intérieur, il résulte que l'ordre de dissolution immédiate de toutes les associations juvéniles qui ne dépendaient pas directement du parti national fasciste ou de l'œuvre nationale des Baillas a été exécuté partout sans le moindre incident.

« L'Osservatore Romano » suspend ce soir la publication des chroniques des manifestations contre l'action catholique en disant qu'il fait cela pour laisser plus de tranquillité aux pourparlers diplomatiques qui ont été entamés.

Une adresse du cardinal légat et des évêques réunis à Rouen, au Souverain Pontife

Le cardinal légat aux fêtes sainte Jeanne d'Arc, à Rouen, a adressé au Souverain Pontife le télégramme suivant :

Cardinaux Belgique, Hongrie, Paris, Lille, archevêque Rouen, archevêques et évêques France, Angleterre, Belgique, Canada, Ecosse, Irlande, Liban, Luxembourg, Pologne, innombrable clergé, délégations des catholiques de tous pays, très péniblement émus épreuves Saint-Siège, expriment douloureux sentiments filiale douleur, profond attachement, ardentes prières, et implorent spéciale Bénédiction.

Cardinal Bourne.

Une vigoureuse protestation de l'Action catholique française

L'Action catholique française proteste en ces termes contre les mesures prises en Italie contre les catholiques :

A l'occasion des très douloureux incidents survenus en Italie, qui ont si vivement contristé le cœur du Saint-Père, outragé lui-même, et dont l'Action catholique italienne est particulièrement l'objet, l'Action catholique française tient à affirmer son absolu et très filial dévouement au Père commun et ses sentiments d'entière solidarité avec sa sœur persécutée.

Elle affirme que l'Action catholique, en France comme en Italie, comme dans tous les pays du monde, est et restera, conformément aux directions pontificales, en dehors et au-dessus de tous les partis politiques; qu'elle n'a pas d'autre but que de former les individus, les familles et les peuples à une meilleure vie chrétienne.

Elle revendique hautement ce droit imprescriptible, dont l'exercice, d'ailleurs, assure à tous, du même coup, et le bien temporel et le salut éternel.

Et, dans l'Action catholique, la jeunesse catholique de France, protestant hautement contre les injures lancées contre la Personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ et douloureusement émue par les agressions et les manifestations dont est l'objet la jeunesse catholique italienne, tient à témoigner d'une manière plus particulière ses sentiments de sympathie et de religieuse affection à ses frères persécutés.

UN CRIME ÉTRANGE EST DÉCOUVERT EN ANGLETERRE

Londres, 1er juin. — Un crime étrange a été découvert dans la petite localité de Belvedere (comté de Kent). Dans une coquette villa, habitaient depuis plusieurs années un professeur d'école primaire, M. Charles Lewis, 60 ans, sa femme, Clara Lewis, âgée de 50 ans et leur fille adoptive, miss Freda Lewis, 20 ans.

La famille vivait dans l'aisance et paraissait très unie. M. Lewis avait ces loisirs, on le voyait souvent travailler dans son jardin. La semaine dernière, il avait passé plusieurs jours, aidé de sa femme et de miss Lewis, à creuser un bassin où il devait mettre des poissons d'ornement.

Le matin, le laitier fut surpris de trouver ses bouteilles pleines à la porte de la villa. Le lendemain, le directeur de l'instruction primaire d'Erith recevait un télégramme signé de M. Lewis qui s'excusait sur son absence. Une parente des Lewis reçut ensuite une lettre non signée mais qui paraissait avoir été expédiée par M. Lewis et qui disait : « Maud et Freda ont été victimes d'un accident d'automobile et sont mortes à l'hôpital. Je ne tarderai pas à les suivre ».

La police fut avisée et plusieurs inspecteurs de police faisaient une visite à la villa. Une perquisition de plusieurs heures n'amena aucune découverte. Des coups de pioche furent donnés dans diverses parties du jardin qui paraissaient avoir été fraîchement remuées. On ne trouva rien. Dès voisins, cependant, avaient suivi par-dessus la haie les progrès de la construction du bassin. L'ouvrage était terminé. Le bassin, soigneusement cimenté, pouvait avoir un mètre de profondeur au centre. Il paraissait beaucoup plus profond avant le cimentage. Il semblait que les trois Lewis n'en finiraient plus de creuser.

Un inspecteur de police, entendant ce propos, eut une inspiration soudaine. Les agents reprirent leurs pioches et crevèrent le lit de béton. Ils creusèrent cinquante centimètres dans un sol mal tassé et tombèrent sur une feuille de tôle ondulée. Ils trouvèrent ensuite un tapis et, sous le tapis, deux cadavres de femmes en pyjama. Mme et Miss Lewis avaient elles-mêmes creusé leur tombe! Couché en travers sur les jambes de la jeune fille était étendu le chien de la maison, qui avait aussi disparu.

Toute la police britannique a été alertée et recherche M. Charles Lewis

Vision fugitive...

« ...Cette jeune fille qu'il venait de voir apparaître et disparaître sous ses yeux comme un personnage de féerie, Pierre Vallerand l'avait aimée toute une saison...

Il l'avait rencontrée aux Sables-d'Olonne au cours des dernières vacances et sa pensée, depuis lors, ne pouvait plus se détacher d'elle... »

EXTRAIT D'

Ames en fleurs

LE BEAU ROMAN

de PALUEL-MARMONT et ANDRÉ FAGE :: ::

QUE NOUS ALLONS PUBLIER.

EDMOND ACHOUR qui s'accuse de l'assassinat de Philippe Daudet, maintient formellement ses aveux

Paris, 1er juin. — Me Frantz Moreteau a vu à la prison de la Santé son client Edmond Achour, qui affirme avoir été l'assassin de Philippe Daudet et le voleur des bijoux de Fakhry pacha. Le détenu a confirmé à son défenseur ses précédentes déclarations. Me Moreteau a insisté très vivement auprès d'Achour pour qu'il ne s'avance pas dans la voie de révélations insensées, s'il n'est pas coupable du crime dont il s'accuse.

Mais le prisonnier a maintenu forbellement ses aveux qu'il développera, a-t-il dit, très complètement devant le juge d'instruction. Telles sont les déclarations qu'a pu nous faire, sous réserve du secret professionnel, Me Frantz Moreteau.

Ajoutons que le vol des bijoux de Fakhry pacha, dont Achour est très vraisemblablement l'auteur, est, en tant que délit correctionnel, couvert par la prescription de trois ans. Il faudrait donc pour que l'instruction de M. Giard eût à ce propos un objet que ce vol fût qualifié crime et son auteur renvoyé devant les Assises de la Seine.

Devant l'émotion soulevée par les révélations réelles ou imaginaires d'Achour, on ne doute pas que M. Giard ne l'interroge au plus tôt.

— Dans un dépôt de matériaux de construction à Belleville, près de Verdun, une haute pile de sacs de ciment s'est écroulée. Un malheureux, nommé Henri Buzy, âgé de 54 ans, a été tué sur le coup; ses camarades, Anatole Berard et Paul Lorette, ont été dégagés grièvement blessés.

LE CONGRÈS de la Fédération du Textile à Lille

Ainsi que nous l'avons relaté, le Congrès de la Fédération nationale du Textile s'est ouvert dimanche à Lille, à la Bourse du Travail.

A la séance du matin présidée par M. Bauche, assisté de Mme Quinon (Lyon) et M. Gardiès (Tarn), M. Vandeputte remplissait les fonctions de secrétaire. Au bureau avaient pris place également les délégués étrangers: MM. Samyn, Coole, Sieger (Belgique), et Rodell (Allemagne).

Le Congrès, sur la proposition de son bureau, a voté un secours de 100.000 fr. aux grévistes du textile de Roubaix-Tourcoing et, à l'unanimité également, un ordre du jour approuvant le mouvement, affirmant la solidarité du Congrès, et engageant les travailleurs à continuer la lutte contre la diminution des salaires.

Il fut procédé ensuite au renouvellement du Bureau fédéral. MM. Vandeputte, secrétaire, et Decock, trésorier, furent réélus à l'unanimité.

Au cours de la séance de l'après-midi, qui fut présidée par M. Lefebvre (Roubaix), M. Vandeputte donna lecture du rapport moral et M. Decock du rapport financier. Ces deux rapports furent adoptés.

Le rapport de la Commission de contrôle présenté par M. Sergent donna lieu à un débat assez houleux. Finalement, il fut adopté et sera soumis à un nouvel examen du Conseil national.

Enfin, le Congrès vota le principe d'une augmentation de cotisation devant permettre d'accorder de plus amples secours en cas de grève. Cette décision ne sera prise toutefois qu'après un referendum affirmatif.

La journée de lundi

La dernière séance du Congrès national fédéral du textile a été tenue lundi matin, sous la présidence de M. Bauche.

A l'ordre du jour vint tout d'abord l'examen des problèmes de la production. Voici à titre documentaire le texte de la résolution présentée par M. Vandeputte, rapporteur de la Commission chargée de l'étude de cette question:

Le XXIe Congrès national fédéral, tenu à Lille, ayant examiné les problèmes de la production et la situation économique mondiale, constate que le patronat, pour remédier aux graves conséquences des crises, a de plus en plus tendance et la ferme volonté de porter atteinte aux salaires et aux conquêtes ouvrières péniblement réalisées. Fait un pressant appel aux travailleurs de l'industrie textile d'utiliser tous les moyens pour faire échouer les prétentions et les exigences des exploiteurs et pour défendre les maigres améliorations obtenues qui sont loin de correspondre aux difficultés et besoins de la vie.

Instruit par les résultats du développement du machinisme et des tentatives de rationalisation, le Congrès a le droit de prétendre que ce ne sont pas les prétendus hauts salaires ni les conquêtes sociales insuffisantes réalisées en faveur de la classe ouvrière qui peuvent être rendus responsables de la crise économique actuelle et du chômage intense d'une gravité inouïe et inconnue à ce jour, mais bien au contraire, le faible pouvoir d'achat des classes laborieuses et la longue durée du travail.

Considérant que la rationalisation a eu comme suite de surproduction et comme conséquence un engorgement des marchés mondiaux, laquelle n'a pu être absorbée à cause du faible pouvoir de consommation des travailleurs producteurs, le Congrès estime que les premières solutions capables de remédier au désordre de l'économie mondiale résident dans une meilleure et plus équitable rémunération de la production des travailleurs et correspondant à toutes les nécessités de la vie moderne et de la culture du monde civilisé, de même que dans l'urgence arrêtée d'une nouvelle réduction des heures de travail, soit 40 heures par semaine.

Etant persuadé que seule la réalisation de ces revendications essentielles et toutes celles inscrites dans le programme d'action ouvrière paraîtraient susceptibles de libérer la société humaine de ces fléaux sociaux dont souffre avant tout le monde ouvrier, exhorte toute la classe ouvrière et cela en accord avec les affirmations faites par les organisations ouvrières de l'industrie textile de tous les pays, de mener une lutte ardente et continue pour les faire triompher.

Après avoir adopté cette résolution, le congrès a étudié la question de l'hygiène des habitations ouvrières, celles des vacances payées et enfin M. Henri Lefebvre, de Roubaix, parlant des Assurances sociales, signala les imperfections de la loi. Il soumit quelques améliorations, notamment en ce qui concerne les salaires de base qu'il souhaiterait voir passer de 18.000 à 25.000.

Avant de clore ces assises, il fut décidé que le prochain congrès se tiendra en 1933, à Lyon.

L'après-midi, les congressistes visitèrent les œuvres sociales de la Ville de Lille.

LES ASSURANCES SOCIALES

Avis aux assurés sociaux inscrits à la caisse « La Famille »

La Caisse primaire « La Famille », nous prie d'insérer :

Certaines caisses d'Assurances sociales envoient à des assurés affiliés à « La Famille » des demandes d'adhésion et des bulletins individuels dont le format, le texte et l'impression ressemblent à s'y méprendre avec les bulletins d'adhésion de la Caisse « La Famille ».

Nous mettons les assurés sociaux inscrits à la Caisse « La Famille » en garde contre ces envois d'imprimés et les engageons à ne pas y répondre. Qu'ils n'oublient pas que du fait de leur affiliation à « La Famille » ils ont fait le nécessaire pour être inscrits à une caisse par l'intermédiaire de laquelle ils recevront dans le plus bref délai toutes les prestations prévues par la loi des Assurances sociales.

Nous prions d'autre part nos adhérents de faire bon accueil à la feuille de renseignements que nous leur envoyons et de la remplir au plus tôt pour la retourner au siège de notre caisse.

La dite feuille de renseignements nous permettra d'établir avec plus de précision le droit des assurés en cas de maladie et de leur accorder le bénéfice de certains avantages prévus par la loi, que nous ne pourrions leur servir si certains des renseignements que nous demandons nous restaient inconnus.

UN CINÉMATOGRAPHE ULTRA-RAPIDE

Paris, 1er juin. — M. d'Arsonval a déposé aujourd'hui à l'Académie des Sciences, une note de MM. Huguenard et Magnan sur un cinématographe ultra-rapide donnant de 2 à 3.000 vues par seconde. Les auteurs ont été amenés à imaginer cet appareil pour pouvoir aborder l'étude de certains mouvements rapides comme le battement des ailes des insectes. Les auteurs parviennent à obtenir 10.000 images par seconde. Leurs premiers essais ont porté sur une grosse mouche. Ils ont montré que la fréquence des battements d'ailes est de quatre-vingt-dix environ par seconde.

UN ORAGE A DÉVASTÉ TROIS GRANDS CRUS DE BOURGOGNE

Dijon, 1er juin. — Une tornade s'est abattue sur la région de Beaune, notamment sur les vignobles de Meursault, Pommery et Volnay, où les plus grands crus ont été sérieusement atteints. Le chiffre des dégâts causés paraît extrêmement élevé.

La pluie qui a accompagné cette tornade a raviné tous les chemins ruraux.

A Pommard, plusieurs maisons ont été endommagées et une femme n'a échappé que difficilement à la mort.

LE TRAGIQUE ACCIDENT DE GHYVELDE

Le chauffeur succombe à ses blessures

Comme tout le faisait redouter, le conducteur de l'autocar ostendais, qui fut projeté contre un arbre à Ghyvelde, a succombé, lui aussi, à ses blessures.

Ce décès porte à quatre le nombre des tués; cinq autres blessés restent en traitement à l'hôpital de Rosendaël et, pour plusieurs, des complications sont à redouter.

Un seul des excursionnistes anglais, M. Charles Barlow, a pu regagner Ostende.

L'autocar appartenait à M. Corpelle, garagiste à Ostende; il était piloté par M. Pascal Sorel, 50 ans. Le garagiste a déclaré avoir assuré chacun de ses neuf clients pour 150.000 fr., à la Compagnie fédérale belge.

Plusieurs Dunkerquois ont remarqué, samedi, à la fin de l'après-midi, l'autocar promenant à Dunkerque les neuf excursionnistes anglais, qui avaient même attiré l'attention par leur gaieté quelque peu exubérante.

Vers 17 h., toute la caravane et le chauffeur lui-même sortaient en chantant d'un café aux abords de l'hôtel des postes.

On sait dans quelles circonstances tragiques le voyage de retour se trouva interrompu à mi-chemin, entre le bureau de douane de Ghyvelde et le poteau frontière...

Durant toute la journée d'hier, le bureau de l'hôpital de Dunkerque a reçu, tant par télégraphe que par téléphone, de nombreuses demandes de renseignements émanant de familles anglaises ayant des parents ou des amis en excursion dans les Flandres françaises ou belges.

Dès qu'il eut connaissance de cet accident, M. Taviani, sous-préfet, accompagné de M. Albert Mahieu, sénateur, maire de Rosendaël, est allé rendre visite aux blessés et saluer les dépouilles mortelles des victimes.

Au chevet des blessés

M. Whiting, le distingué consul britannique, a passé une grande partie des journées de dimanche et lundi au chevet des blessés. Il sert d'interprète aux familles et son concours est très apprécié.

L'action de la justice est éteinte

Le Parquet de Dunkerque se disposait à se rendre sur les lieux quand on lui annonça le décès du chauffeur belge. De ce fait une descente à Ghyvelde ne s'imposait plus, l'action de la justice étant éteinte, au point de vue des responsabilités pénales.

Néanmoins des ordres ont été donnés à la gendarmerie d'Honschoote pour qu'elle continue son enquête sur les circonstances de ce pénible accident.

Le congrès des sociétés de pêche du Nord et du Pas-de-Calais à Saint-Omer

Dimanche s'est tenu à Saint-Omer le congrès de la Fédération des Sociétés de pêche à la ligne du Nord et du Pas-de-Calais.

Le congrès fut précédé d'une assemblée générale au cours de laquelle diverses modifications apportées aux statuts, furent adoptées par l'assemblée.

Une de ces modifications prévoit notamment la représentation par un délégué, des sociétés de pêche ayant 50 membres; par deux, les sociétés ayant 100 membres, et par trois, pour les sociétés les plus importantes.

On procède au ensuite scrutin pour le renouvellement partiel des membres du conseil d'administration.

Ont été élus : MM. Louis Boo, d'Audruicq; Batteur, d'Haubourdin; Chatelain, de Lille; Vermeesch, de Lille; Maurice Dermuez, d'Haumont; Flamand, de Maubeuge; Foucaut, de Sin-le-Noble; Renaul, de Roubaix; Bersoux, de Béthune; Lessens, de Cambrai; Troup, de Lomme.

La séance plénière

Le congrès se réunit aussitôt après l'assemblée générale.

M. Allotte, conservateur des eaux et forêts au ministère de l'agriculture, préside, assisté de MM. Manneville, secrétaire général des Syndicats de pêcheurs de France; Leroy, président de la Fédération régionale; Thellier de Poncheville, président de la Fédération des chasseurs et pêcheurs, etc...

Au début de ce congrès, M. Wiscart, président de la *Concorde* et vice-président de la Fédération régionale, adresse à tous la bienvenue.

M. Bourgeois donne ensuite lecture du procès-verbal du précédent congrès, qui est adopté à l'unanimité. M. Troup donne le rapport financier de la Fédération, également adopté à mains levées.

On passe alors à la lecture des vœux. MM. Manneville et Chatelain interviennent à propos de la pêche aux gardons. MM. Troup, Manneville, Chatelain, à propos des réductions sur les chemins de fer accordées aux pêcheurs.

Un vœu de la société de pêche *La Concorde* demande l'interdiction de la pêche à la truite en utilisant l'asticot comme appât.

La même société émet le vœu que les francs-bords soient mis en adjudication en même temps que le droit de pêche.

Le Palmarès

M. Troup donne ensuite lecture du palmarès où nous relevons :

Société de pêche « Les Amis réunis », de Roubaix. — Diplôme et médaille : MM. Gustave Descamps, 35 années de présence; Paul Dumez, 35 années; Jules Deschamps, 33 années. — Diplôme : M. François DeWachter.

Syndicat des pêcheurs à la ligne de Roubaix-Tourcoing. — Diplôme et médaille : MM. Alphonse Declercq, membre depuis la fondation de la société; Gustave Descamps, président de société pendant 25 ans, membre depuis 35 années. — Diplôme : Henri Ledru, président de la société de pêche « L'Etoile ».

Ce congrès fut suivi d'une réception par la municipalité et d'un banquet.

LE TRICENTENAIRE DU FONDATEUR DU JOURNALISME

Loudun, 1er juin. — M. Petsche, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, a inauguré hier à Loudun le monument élevé en mémoire de Théophraste Renaudot, fondateur du premier journal français, « la Gazette de France ».

— Profitant des fêtes de Jeanne d'Arc, qui attiraient les habitants dans les rues pour assister au passage des cortèges, des malfaiteurs ont commis, dans des immeubles des rues principales de Rouen, une douzaine de cambriolages.

DERNIÈRE HEURE

Les atrocités communistes dans l'Annam du Nord

Hanoï, 1er juin. — Les incidents qui ont eu lieu à l'occasion du 1er mai dans l'Annam du Nord, région où les troubles ont toujours été très fréquents, ont été provoqués par des bandes communistes portant des insignes bolcheviks et manœuvrant au commandement. Ces bandes se sont livrées, sur la population annamite paisible, à des actes de terrorisme, sur lesquels des renseignements commencent à parvenir.

Parmi les atrocités commises dans le Nghe An, on signale qu'une femme annamite voulant s'opposer au pillage de sa récolte sur pied a été égorgée; un adjoint au huyen de Nghiloc a été décapité après mutilation des poignets. Le prêtre indigène de l'église catholique de Trang Dinh a été assassiné après incendie de l'église. Il a été jeté ensuite dans le brasier. Quatre fidèles ayant voulu lui porter secours ont été assassinés.

Dans la province de Quang Ngai les communistes ont incendié la maison d'un ancien chef de canton à l'aide de torches résineuses.

De la résine enflammée a été versée sur le corps du propriétaire qui a été traîné dans la rue où on lui a écrasé le crâne et tranché le cou. On a mis le feu aux vêtements préalablement imbibés de pétrole d'un maire annamite. Un ancien milicien, nommé Hotru Ong, commandant la garde communale, a été supplicié: on lui a coupé les mollets, mettant les tibias à nu, on lui a arraché les joues et on l'a traîné ainsi à travers le village. Les habitants qui tentaient de résister ont été frappés cruellement; l'un d'eux a été décapité. Un enfant de quinze ans qui avait guidé une patrouille, a subi en représailles des communistes la mutilation des cinq doigts de la main.

D'autres habitants de la province de Quang Ngai, ayant refusé de se soumettre aux injonctions des communistes ou de leur livrer leur argent, ont eu les yeux emplis de résine bouillante.

L'énumération des pillages de greniers et de vols de récoltes serait trop longue. Le résident de Vinh est venu rendre compte du pillage, le 28 mai, de plusieurs maisons d'indigènes des villages de Yen Phu et de Yen Bamson, par une bande de communistes qui a tué le chef de l'agglomération et onze notables. La masse des habitants s'est mise sous la protection de nos troupes qui parcourent activement les zones contaminées et pourchassent les rebelles.

Ajoutons que l'agitation communiste se trouve nettement localisée dans quelques régions, de faible étendue, mais d'accès difficile, de trois provinces seulement de l'Annam. Les douze autres provinces sont calmes. Il en est d'ailleurs de même de l'ensemble du Tonkin, du Cambodge, du Laos et de la Cochinchine.

APRÈS L'ACCIDENT QUI SUIVIT L'INCENDIE DE LA MAISON D'AGRICULTURE, A ARRAS

Nous avons relaté hier qu'en revenant de l'incendie qui avait détruit dimanche la Maison d'agriculture, à Arras, une auto-pompe, conduite par le sergent Maillard, avait défoncé la devanture d'un café et tué une fillette.

Lundi après-midi, le Parquet d'Arras s'est rendu sur les lieux et a procédé à la reconstitution de l'accident.

Après un long interrogatoire, le sergent Maillard a été remis en liberté provisoire.

DEUX MOTOCYCLISTES SONT BLESSÉS PAR UNE AUTO A DUNKERQUE

M. Louis Romelaere, 25 ans, ouvrier agricole, de Drincham, avait suivi à l'hôpital de Rosendaël, un traitement pour une fracture de la jambe droite. Son beau-frère, M. Etienne Théry, fondeur aux Aciéries de Firmny, était venu le chercher en motocyclette. En débouchant du pont du Chapeau-Rouge, la motocyclette fut renversée par l'auto de M. Georges Vandendriessche, de Petite-Synthe. Les deux motocyclistes furent projetés sur la chaussée et dans sa chute, M. Romelaere se fractura une seconde fois la jambe droite. M. Théry fut relevé avec une fracture de la jambe gauche. Les deux hommes ont été transportés à l'hôpital de Rosendaël où M. Romelaere reprit place dans le lit qu'il venait de quitter une heure auparavant.

LA FÊTE DE LA SOCIÉTÉ DES SAUVETEURS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

La Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais célébrera son cinquante-quatrième anniversaire dimanche 7 juin, à Lille. Le programme de cette solennité est le suivant :

10 h.: Réception des sociétaires à la gare. Vin d'honneur au siège.

11 h. 30: Départ en cortège au Monument aux morts et messe en l'église Saint-Maurice à la mémoire des membres décédés.

13 h.: Dépôt de gerbes aux monuments Pasteur et Jeanne d'Arc. Banquet à l'hôtel Maréchal.

19 h. 30, salle de la Société Industrielle: Distribution solennelle des récompenses. Concert.

Mlle Thulliez a ranimé la « Flamme » à l'Arc de Triomphe

Paris, 1er juin. — L'Association parisienne des anciens combattants ranimait hier soir la flamme du Souvenir.

Le geste symbolique a été fait par Mlle Louise Thulliez, de Lille, chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre, qui fut la vaillante compagne de miss Edith Cavell pendant la guerre et comme elle, condamnée à mort par les Allemands, puis finalement graciée.

Les dirigeants de l'Association ont déposé une palme sur la tombe du Soldat inconnu et ont défilé silencieusement sous l'Arche triomphale.

LES ÉLECTIONS ROUMAINES DONNERAIENT UNE FORTE MAJORITÉ AU GOUVERNEMENT

Bucarest, 1er juin. — Les élections qui ont commencé ce matin se sont déroulées jusqu'ici sans incident, à l'exception d'un manifeste chauvin hongrois qui a été publié dans le petit village de Satulung, près de Brasow. Les auteurs de ce manifeste ont été arrêtés.

L'impression générale est que le Gouvernement aura une forte majorité.

Les premiers résultats ne seront pas connus avant demain matin, 4 heures.

LES VALEURS D'ETAT

reçues par les sinistrés en paiement des dommages de guerre cessent d'être inaliénables

Paris, 1er juin. — Le ministre des Finances vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi aux termes duquel sont abrogées toutes dispositions des lois actuellement en vigueur frappant d'inaliénabilité les titres de rentes, les obligations sexennales de la défense nationale et les obligations du Trésor amortissables en quinze ans établis en paiement du capital ou des intérêts des indemnités pour dommages de guerre.

Ce projet de loi présente une réelle importance pour les sinistrés puisqu'il est destiné à permettre à ceux d'entre eux qui le désireront de négocier librement les valeurs d'Etat dont ils peuvent être détenteurs et qui leur avaient été remises à titre inaliénable en paiement de certains dommages de guerre. Ajoutons que le projet de loi stipule que le Trésor ne sera pas tenu de procéder au transfert du nominatif au porteur des titres arrivés à moins de trois mois de leur échéance.

Le Congrès des voyageurs et représentants de commerce à Paris

Paris, 1er juin. — Le Congrès national et international de la Fédération nationale des Syndicats de voyageurs et représentants de commerce s'est ouvert aujourd'hui sous la présidence du groupe parlementaire de défense des intérêts de voyageurs de commerce, assisté de M. Boisnier, membre du bureau international du Travail à Genève. Soixante syndicats sur soixante-quinze que compte la Fédération avaient tenu à se faire représenter.

La première comm